

Difficulté du secteur de l'hôtellerie et de la restauration face à l'augmentation des coûts de l'énergie : les deux syndicat patronaux du secteur CHRD (GHR et UMI) communiquent



Difficulté du secteur de l'hôtellerie et de la restauration face à l'augmentation des coûts de l'énergie : les deux syndicat patronaux du secteur CHRD (GHR et UMI) communiquent

Les hôteliers et restaurateurs veulent renégocier le prix de leurs contrats avec les distributeurs d'électricité et demandent au ministre de l'Économie une réunion d'urgence

Catherine Quérard, présidente du GHR et Thierry Marx, président de l'UMH viennent d'écrire au ministre de l'Économie afin de lui demander d'organiser dans les meilleurs délais, **une réunion au cours de laquelle leurs organisations professionnelles pourront, sous son égide, convenir avec les principaux fournisseurs et distributeurs d'énergie des modalités de renégociation des contrats ayant des tarifs « hors sol » mettant en péril la viabilité de leurs adhérents.**

Les deux présidents, eux-mêmes à la tête de plusieurs restaurants à Nantes et Paris, et sous le coup de contrats en électricité à des tarifs exorbitants, expliquent, chiffres à l'appui, la situation financière intenable à laquelle sont confrontés les professionnels de l'hôtellerie-restauration.

Selon une enquête menée par les 2 principales organisations du secteur de l'hôtellerie restauration fin janvier 2024, plus de la moitié des professionnels (59 %) restent tenus par des contrats d'approvisionnement en énergie à des prix extrêmement élevés, c'est-à-dire supérieurs à 180 € le MWh alors que le prix du MWh a diminué depuis la fin 2022 et qu'il se situe à moins de la moitié de ce prix.

10 à 15% des professionnels seraient même liés par des contrats avec des tarifs dépassant les 350 € le MWh.

Le coût de l'énergie continue ainsi de représenter une part importante du chiffre d'affaires des professionnels de l'hôtellerie-restauration. **La moyenne du pourcentage de chiffre d'affaires consacré à l'achat d'électricité est de 3,8 % dans le secteur.**

Pour le GHR et l'UMIH, « ces contrats sont très dangereux car ils pèsent sur la rentabilité des entreprises à tel point que certaines sont désormais dans l'incapacité de faire face à leurs charges d'exploitation et au remboursement de leurs dettes » et de citer le « chiffre des défaillances d'entreprises dans le secteur a augmenté de 44,6 % entre 2022 et 2023 selon la Banque de France ».

« Face à cette augmentation vertigineuse des prix de l'énergie, mais aussi des matières premières et des frais de personnel, les professionnels ne sont pas restés inactifs » explique Thierry Marx.

« Ils essaient d'ajuster leur prix. Mais, les augmentations ne peuvent être la seule réponse d'autant qu'elles se heurtent à un pouvoir d'achat des français qui se contracte depuis des mois ». D'ailleurs, la restauration enregistre une baisse d'activité de l'ordre de 3 % depuis novembre 2023 selon Food Service vision.

« Ils tentent aussi de renégocier leur contrat en approvisionnement. Mais peu y parviennent, poursuit Catherine Quérard. Les chiffres de l'enquête sont à ce titre édifiants. Seulement 53 % des professionnels ont pu renégocier les termes de leur contrat avant leur arrivée à échéance. Ils sont seulement 32 % d'entre eux à être satisfaits de l'issue de la négociation.

« La renégociation de son contrat de fourniture en électricité par un professionnel est une opération perdue d'avance tant le rapport de force entre les parties est disproportionné. Que peut faire un petit restaurateur de province face à EDF, Engie ou Total Energie », interrogent les 2 organisations.

« La renégociation s'impose mais elle exige pour être efficace, le soutien du ministre et l'accompagnement de nos syndicats. Il est nécessaire de réactualiser la charte signée par les principaux fournisseurs en octobre 2022, pour embarquer tous les intervenants du secteur de l'énergie et leur demander de mettre en place un vrai mécanisme de renégociation des contrats en cours, avec des résiliations sans frais. »